

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINIHY-TREGUIER DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le seize septembre deux mil vingt-deux par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: Christian LE ROI, Marie-Yvonne GALLAIS, Sébastien LERESTIF, Christiane LE LONQUER, Jean Yves LE GUEN, Gilbert LACELLE, Isabelle MICHEL, Jacques MAZIER, Nathalie SILLY, Fabienne LE CHEVANTON et Pierre CONNAN.

Etaient absents : Jean-Pierre LE LUHERNE donne procuration à Jean Yves LE GUEN,
Michel GUYOMARD donne procuration à Sébastien LERESTIF,
Virginie PINEL donne procuration à Nathalie SILLY,
Myriam LE CORRE.

Secrétaire de séance : Nathalie SILLY

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 août 2022.
2. Révision des commissions,
3. Subvention pour les sportifs participant aux Championnats Nationaux
4. Contrat départemental de Territoire 2022-2027,
5. Contrat de maintenance informatique,
6. Convention avec la Roche Jaudy, pour les heures de mise à disposition de deux agents dans le cadre de travaux administratifs
7. Autorisation de publication d'emploi d'agent technique.

. Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 AOÛT 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire part de ses remarques pour le procès-verbal du 18 août 2022 et le soumet au vote.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE LE PROCES-VERBAL DU 18 AOÛT 2022.

2. REVISION DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES	
	TITULAIRES
<u>FINANCES</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre le Luherne • J.Yves Le Guen • Sébastien Lerestif • Christiane le Lonquer • Michel Guyomard • Jacques Mazier • Isabelle Michel
<u>AFFAIRES SCOLAIRES- EPI</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Christiane le Lonquer • J.Yves Le Guen • Fabienne Le Chevanton
<u>COMMISSION SPORTS</u> (complexe Gilbert le Moigne)	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Lerestif • J.Yves Le Guen • Gilbert LACELLE • Virginie PINEL
<u>TRAVAUX ; URBANISME ; VOIRIE ; MUTUALISATION</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre le Luherne • Michel Guyomard • Jacques Mazier • Gilbert Lacelle
<u>ACTION MUNICIPALE ; JEUNESSE ; TOURISME ; CULTURE ; COMMUNICATION ET ANIMATION</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Sébastien Lerestif • Christiane Le Lonquer • Michel Guyomard • Nathalie Silly • Myriam Le Corre • Gilbert Lacelle • Isabelle Michel • Fabienne Le Chevanton • Pierre Connan
<u>COMMISSION MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre Le Luherne • Christiane Le Lonquer • Michel Guyomard • Nathalie Silly • Gilbert Lacelle • Isabelle Michel •
<u>COMMISSION LISTE ELECTORALE</u> Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Michel GUYOMARD (membre du Conseil) • 2 personnes extérieures

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRE Le Maire : Christian le Roi	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre Le Luherne • Sébastien Lerestif 	<ul style="list-style-type: none"> • J.Yves Le Guen • Myriam Le Corre • Pierre Conan
DELEGUES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> • Christian Le Roi (Maire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre Le Luherne
VIGIPOL/POLMAR/NATURA 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais 	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Lerestif
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (L.T.C)	<ul style="list-style-type: none"> • Christian Le Roi (Maire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS		
CONSEIL ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre Le Luherne • Christiane Le Lonquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Michel Guyomard
CONSEIL ECOLE PRIVEE (O.G.E.C)	<ul style="list-style-type: none"> • Christiane Le Lonquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabienne Le Chevanton
CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE ERNEST RENAN	<ul style="list-style-type: none"> • Christiane Le Lonquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Christian Le Roi
CHAMBRE DES METIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre Le Luherne 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabienne Le Chevanton
LE MONDE DES COMBATTANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Lerestif 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Connan
C.N.A.S	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais 	<ul style="list-style-type: none"> • Nathalie Silly
INSTANCES AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Guyomard 	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais
ASSOCIATION LE POINT D'APPUI	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais 	<ul style="list-style-type: none"> • Nathalie Silly
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE/ DEFENSE	<ul style="list-style-type: none"> • Christian Le Roi (Maire) • Jean-Pierre Le Luherne 	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Lerestif

<p align="center">COMMISSION SALLE POLYVALENTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre Le Luherne • Sébastien Lerestif • Jacques Mazier • Virginie Pinel 	
<p align="center">COMMISSION PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Yvonne Gallais • Jean-Pierre Le Luherne • Michel Guyomard • Jacques Mazier • Gilbert Lacelle • Isabelle Michel 	

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE L'INSTALLATION DES NOUVELLES COMMISSIONS.

3 Subvention aux sportifs participant aux Championnats Nationaux

Monsieur le Maire propose que la commune octroie une subvention aux sportifs domiciliés à Minihy Tréguier participant aux Championnats Nationaux pour un montant de 150 € et ce, une fois par an à titre individuel, sur demande et justificatifs de qualification à compter du 1^{er} janvier 2022.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE LA SUBVENTION AUX SPORTIFS DOMICILIES A MINIHY-TREGUIER PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX.

4 Contrat Départemental de Territoire 2022 – 2027

Monsieur Le Guen J.Yves, Conseiller délégué aux finances, informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à **136 531,00 € H.T.**

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %. Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2000 habitants < Communes < 7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	<u>50 000 €</u>

Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l'« Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes :

- . Solidarités humaines,
- . Transition écologique et aménagement du territoire,
- . Equipements culturels et sportifs,
- . Patrimoine historique,
- . Développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable,
- . Aux ouvrages d'art,
- . Assainissement, eaux pluviales, eau potable,

ainsi que les projets d'investissement innovant.

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000€ HT et supérieures à 500 000 € HT.

La gouvernance des CDT2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le **31.12.2027** et réalisées dans les **3 ans** suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes.

5 Contrat de Maintenance Informatique

Afin d'optimiser et de garantir un bon fonctionnement des outils informatique, Monsieur le Maire propose de contractualiser une maintenance informatique avec IMS de Minihy-Tréguier pour un montant annuel de 690 € TTC incluant des actions préventives, évolutives et curatives.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE LA CONTRACTUALISATION DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC IMS.

6 Convention avec la Roche Jaudy pour les heures de mise à disposition de deux agents dans le cadre de travaux administratifs

Dans le cadre de l'absence de la secrétaire générale, la Mairie a dû faire appel aux compétences des agents de la Roche Jaudy.

Une convention de mise à disposition de personnel doit être signée afin que la Mairie de la Roche Jaudy puisse imputer ces frais de 950 euros à Minihy.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE DE VALIDER LA CONVENTION AVEC LA ROCHE JAUDY POUR LES HEURES DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS.

7 Autorisation de publication d'emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale de sa volonté de publier une offre d'emploi sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.

En effet, au vue de la charge supplémentaire occasionnée par la salle de l'éventail et de l'augmentation des charges de travail des services techniques, la commune emploie aujourd'hui un agent contractuel depuis 2 ans.

Afin de péreniser cet emploi, Monsieur le Maire propose la publication d'un emploi d'agent technique auprès du Cdg 22.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVENT A L'UNANIMITE DE VALIDER LA CREATION D UN EMPLOI SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE, 1^{ER} ECHELON.

Informations et questions diverses

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MINIHY-TREGUIER DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**

Suite et fin,

Le Maire,

Christian LE ROI



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a red circular official seal of the Municipality of Minihy-Tréguier.



La Secrétaire de séance,

Nathalie SILLY



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Silly', written below the name.

Les Conseillers Municipaux